

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

À quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : RECYF (représenté par Eric CHAPPARD)

Commune et département : Balbigny (42)

Adresse : 272 allée de la Monica
42510 BALBIGNY

Téléphone : 04.77.26.43.34

Fax :

Mail : eric.chappard@recyf.fr

Nom du projet : Construction d'une installation de tri de métaux non-ferreux (déchets non dangereux) à Neulise (42)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet porté par la société RECYF consiste à créer une installation dédiée à l'extraction de métaux non ferreux, implantée sur la commune de Neulise (42590).

L'ensemble des activités exercées sur le site relèvera du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2791 (traitement de déchets non dangereux) de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le projet respectera les dispositions de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2023 applicable à cette rubrique.

Le projet RECYF vise à renforcer la captation et le recyclage des métaux stratégiques en France, tout en développant une installation à forte performance environnementale et garantissant des conditions optimales en matière de santé et de sécurité au travail.

Le site du projet comprendra un bâtiment industriel d'environ 16 850 m² d'emprise au sol ainsi que les aménagements extérieurs associés, notamment les voiries, les aires de stationnement, un bassin de gestion des eaux pluviales et des panneaux photovoltaïques.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Neulise** N° Département : **42 (Loire)**

Lieu-dit : **Parc d'activités des Jacquins Ouest**

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93 ----)

n° de site(s) : (FR93 ----)

Hors site(s) Natura 2000 ☒

A 3,3 km du site **Gorges de la Loire aval** (FR8212026)

A 3,7 km du site **Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire** (FR8201765)

A 5,3 km du site **Plaines du Forez** (FR8212024)

A 5,3 km du site **Site à chiroptères des Monts du Matin** (FR8202005)

c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) **34 844 (m²)**
ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

Longueur (si linéaire impacté)..... (m.)

Emprises en phase chantier..... (m.)

Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Mise en place de voiries, parking, panneaux photovoltaïques et d'un bassin de gestion des eaux pluviales.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Projet, manifestation :

- ☒ diurne
☐ nocturne

Durée précise si connue.....(jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| ☐ < 1 mois | ☐ 1 an à 5 ans |
| ☒ 1 mois à 1 an (pour les travaux) | ☐ > 5 ans |

Période précise(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| ☐ Printemps | ☐ Automne |
| ☐ Été | ☐ Hiver |

Fréquence :

- ☐ chaque année
☐ chaque mois
☒ autre (préciser) : Installation permanente

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les eaux usées sanitaires générées par l'exploitation seront rejetées dans le réseau public d'assainissement. Le procédé industriel mis en œuvre n'utilise pas d'eau ; en conséquence, aucune eau industrielle ne sera produite ni rejetée par l'installation.

Les surfaces imperméabilisées créées dans le cadre du projet seront compensées par l'utilisation du bassin de rétention du parc d'activités ainsi que par la réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales sur le site, dimensionné conformément à la réglementation et aux prescriptions techniques en vigueur.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☐ Rejets dans le milieu aquatique

☒ Pistes de chantier, circulation

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ Poussières, vibrations

☐ Pollutions possibles

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☒ Bruits

☒ Autres incidences : [imperméabilisation des sols](#)

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

La zone était auparavant utilisée pour l'agriculture, notamment des champs. Un permis d'aménager a été obtenu en 2021 pour la création du PA des Jacquins Ouest. Le site est aujourd'hui destiné à l'accueil d'activités industrielles et artisanales.

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Les photographies d’implantation du site sont présentées en Annexe 4 et dans le diagnostique faune-flore en Annexe 10.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D’HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	x	Les habitats floristiques observés correspondent principalement à des milieux communs et remaniés caractéristiques de contextes périurbains et anthropisés.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d’eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPÈCES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Un diagnostic faune-flore a été réalisé sur le site et a fait ressortir ces espèces à enjeux écologiques (cf Annexe 10 Diagnostic faune-flore).

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	x	
	Lézard à deux raies	x	
Crustacés			
Insectes	Agrion nain	x	
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux	Alouette lulu	x	
	Tarier pâle	x	
Plantes			
Poissons			

La mise en place de mesures d'évitement et de réduction, décrites dans la partie suivante et dans l'Annexe 10, permettent de conclure qu'aucun impact résiduel sur les espèces protégées n'est attendu.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

La construction des nouveaux bâtiments entraînera la destruction des prairies de la friche agricole. Cette incidence a été prise en compte dans le permis d'aménager du PA des Jacquins Ouest, et des mesures compensatoires ont été mises en place. Des espaces verts seront également intégrés au site, et la haie du côté Ouest, habitat pour de nombreuses espèces, sera entièrement conservée avec une bande enherbée de 2-3 m constituant un refuge et un site de thermorégulation pour les reptiles présents sur la parcelle.

Pour rappel, le site est à plus de 3 km d'une zone Natura 2000.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

4 espèces à enjeux écologiques ont été identifiées sur le site : le lézard des murailles, le lézard à 2 raies, le terrier pâtre et l'alouette lulu. Les mesures de maintien des habitats décrites dans le paragraphe précédent permettront de garder des espaces de nichage et nourrissage pour ces espèces.

Ainsi, aucun impact résiduel sur les espèces protégées n'est attendu suite à la mise en place des mesures d'évitement et de réduction décrites dans l'Annexe 10.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Les travaux seront conduits de manière à limiter les nuisances et impacts environnementaux liés au chantier.

À ce titre, plusieurs mesures seront mises en œuvre, notamment : l'utilisation d'engins conformes à la réglementation ; la collecte, le tri et l'évacuation des déchets vers des filières adaptées, en privilégiant autant que possible les filières locales ; le maintien de la propreté et d'une organisation rigoureuse du chantier ; la mise en œuvre de mesures de réduction des envois de poussières (arrosage des pistes, nettoyage des engins, limitation des vitesses de circulation, etc.) ; une gestion adaptée des eaux de chantier ; la sensibilisation régulière du personnel aux enjeux environnementaux et aux mesures de réduction des nuisances (eau, air, bruit, biodiversité, etc.).

Les habitats des espèces seront conservés de manière à maintenir leurs espaces de vie.

L'activité respectera les seuils réglementaire en matière de rejets atmosphériques, de bruit, vibrations et émissions lumineuses, limitant l'impact environnemental du projet.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Balbigny

Signature :



Le (date) : 20/05/2026

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

[L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000](#)

- **Information cartographique :**

Sur le site internet de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes :

https://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Sur www.geoportail.gouv.fr : sélectionner les cartes en haut à gauche, développement durable et énergies puis espaces protégés : Site Natura 2000 Directive Oiseaux et Habitats

- Dans les **fiches de sites région Auvergne Rhône-Alpes** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

[Modalités de gestion | Natura 2000](#)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

[Docobs dans la Loire - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://docobs.dreal-ard.fr)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

[INPN - Cartes et information géographique \(mnhn.fr\)](http://inpn.mnhn.fr)

- Auprès de l'**animateur** du site ou de la Direction Départementale des Territoires de la Loire :

Sur le site internet de l'État dans la Loire :

[Qui contacter pour avoir des informations sur un site ? - Les services de l'Etat dans la Loire](#)

RECYF
Neulise (42)

Cas par cas – Annexe 11
Plan de localisation des sites classés Natura 2000

Extrait Géoportail – Carte 1/25 000

Gorges de la Loire aval
(FR8212026)

**Zone
d'influence
(500 m)**

SITE

Milieux alluviaux et
aquatiques de la Loire
(FR8201765)

Échelle 1 : 25 000

0 500 m

Zone Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS)

Zone Natura 2000 Directive Habitats (ZSC)